

Avis de constitution

SOCIETE « DIVINE LIGHT SOCIETY »

Siège Abidjan COCODY ANGRE MAHOU près du  
collège Mahou , ILOT:28 , LOT:846, Lot 846, Ilot 28

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 02/05/2024 et enregistrés au CEPICI le 08/05/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DIVINE LIGHT SOCIETY »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

- Commerce général
- Prestations de services

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan COCODY ANGRE MAHOU près du  
collège Mahou , ILOT:28 , LOT:846, Lot 846, Ilot 28

Dirigeant(s) Mme BEIRA BOABLA CLARISSE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-04936 du 27/05/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°29355/GTCA/RC/2024 du 27/05/2024

